

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE SAVOIE

Séance du 5 février 2016

« *Amédée VIII de Savoie, à travers les travaux historiques de la Reine Marie-José* »

par M. le professeur **Christian Guilleré**, membre titulaire

Déclamations des textes par M. le professeur **Jean-Louis Darcel**, membre titulaire

Illustrations musicales choisies par M. **Michel Dumont-Mollard**, membre titulaire



C'est une situation rare qu'une souveraine réalise un véritable travail d'historien. Mémoires ou biographies étaient plutôt leur apanage (l'on pense aux mémoires de la comtesse de Boigne), alors que la confrontation avec les sources documentaires et archéologiques, ainsi que l'historiographie, implique une formation, un goût très particulier et une connaissance du contexte des plus précises.

En l'espace de moins de dix ans, précisément entre 1956 et 1962, la reine Marie José de Savoie publie aux éditions Albin Michel deux forts volumes consacrés à la Maison de Savoie, et tout particulièrement au prince Amédée VIII, dont l'histoire clôturé le premier tome et constitue l'essentiel du second.

Nous nous consacrerons dans un premier temps à la présentation de ces deux volumes, présentation qui est conçue comme une invitation à leur relecture, avant de mettre en exergue la méthode, les sources et la bibliographie étudiée avec précision par la reine, ainsi que les points forts de l'histoire de la Maison de Savoie. Rappelons toutefois que cette année 2016 fera l'objet d'un grand nombre de rencontres et colloques qui porteront sur le 6ème centenaire de l'événement-clé du règne d'Amédée VIII qui est l'élévation au duché de l'ancien comté de Savoie par le roi des Romains, Sigismond, futur empereur, reçu ici même le 19 février 1416. La rencontre de ce jour, à l'Académie de Savoie, est en quelque sorte le point de départ de ces commémorations.

Le premier de ces volumes, qui compte 425 pages, est sous-titré : « Les origines. Le comte Vert (Amédée VI) – le comte Rouge (Amédée VII) ». Préfacé par Benedetto Croce, grand philosophe et historien italien, il est composé de trois parties. La première consacrée aux origines est la plus courte. Elle est en fait une sorte d'introduction à son véritable propos qui est de présenter la trilogie des trois derniers grands comtes de Savoie (Amédée VI, VII et VIII), dont on sait que le dernier devait accéder à la dignité ducale, précisément voilà près de six cents ans.

Sur les origines, après une courte introduction remontant aux Romains et aux Burgondes, en un rapide survol, elle présente les fondateurs de la Maison de Savoie de Humbert à Édouard dit le Libéral, qui n'est autre que le fils d'Amédée V, contemporain du roi capétien Philippe IV le Bel. C'est Amédée V encore qui installe sa capitale à Chambéry, en faisant du château le centre de son pouvoir. Son mariage avec Sybille de Bâgé le pousse à faire l'unité de ses territoires de la Saône aux terres de la Savoie propre, en s'opposant au Dauphin, aux sires de Beaujeu et au comte de Genève. Ses deux fils, Édouard et Aymon, font reculer les juridictions épiscopales de la Maurienne et de la Tarentaise, avant qu'Amédée VI ne réorganise ses nouveaux États après la Peste noire.

Cette introduction se clôt sur le règne d'Aymon (1329-1343) auquel la reine consacre une vingtaine de pages : un des principaux points de discussion porte sur l'accession des femmes au pouvoir (d'où l'expression consacrée : « les États de Savoie ne tombent pas de lance en quenouille »), dans un contexte comparable, quant à la question de la succession, au royaume de France et de ses trois rois maudits. Par son mariage avec Yolande de Montferrat, Aymon marque son intérêt pour les pays d'au-delà des monts. Yolande lui donne un fils, le futur Amédée VI, qui naît au château de Chambéry. Ce règne d'une dizaine d'années est aussi l'objet des débuts de la réorganisation d'un État composé de dix bailliages, divisés en 75 châtelainies, dont le système remonte au règne de Pierre II au milieu du siècle précédent. Son habile politique extérieure l'amène au début de la Guerre de Cent Ans à se rapprocher du roi de France, alors que, jusque là, la Savoie était beaucoup plus liée aux rois d'Angleterre. À sa mort, son héritier est pris en charge par ses proches parents, qui deviennent ses tuteurs et administrateurs, Amédée III de Genève et Louis II de Vaud, cette pratique de la régence se retrouvant un demi-siècle plus tard lors de la minorité d'Amédée VIII, mais en l'occurrence féminine.

La deuxième partie du premier volume est consacrée au règne du comte Vert, auquel la reine dédie une véritable biographie de près de 200 pages. Le traitement en est chronologique, mais elle sait insérer quelques chapitres de nature thématique, comme ceux consacrés à l'organisation administrative des États de Savoie.

Son découpage chronologique est clair : la première étape du règne est celle qui va de l'avènement du prince (1343) jusqu'au traité de Paris (1355). La période qui suit jusqu'en 1366 est consacrée à l'unification et à la réorganisation de ses États (achat du Pays de Vaud, réforme administrative autour de la Chambre des Comptes, fondation de l'ordre du Collier) et à l'affirmation de la place de la Savoie dans l'Europe de la guerre de Cent Ans (politique italienne, rôle dans le conflit, concession du vicariat impérial). Au milieu des années 1360, la politique étrangère reprend ses droits et la fin du règne peut être considérée comme plus belliqueuse que son début : la Croisade de 1366-1367, les rivalités piémontaises, et les conséquences du Grand Schisme scandent les quinze dernières années du règne d'Amédée VI.

La troisième partie est consacrée au comte rouge. Forte d'une centaine de pages, son dernier chapitre peut être considérée comme une véritable transition entre le court règne d'Amédée VII et la minorité de son fils, marquée par la rivalité entre Bonne de Bourbon, sa mère, et Bonne de Berry, son épouse et ce, jusqu'en 1397.

Cette biographie plus courte, du fait d'un règne d'une durée de huit ans, met parfaitement en valeur les débuts du règne entre alliance française et milanaise qui voit le jeune prince intervenir auprès de Charles V dans les Flandres et contre la révolte des Tuchins, révolte paysanne et fiscale, dans les marquisats de Saluces et de Montferrat avec le comte de Milan Visconti. Fidèle à la tradition d'unification de ses terres et d'ouverture sur la Méditerranée, on suit aussi les différentes conventions qu'il passe avec des villes méridionales (Cuneo, Mondovi et surtout Nice en 1388). Cette forte activité diplomatique régionale se clôt par le tragique accident de chasse dans les forêts autour de Ripaille qui entraîne la mort du prince le 1^{er} novembre 1391 et voit la cour de Savoie se déchirer autour des deux comtesses et des partis qui les soutiennent. Le jeune prince, Amédée VIII, âgé de huit ans à la mort de son père, va ronger son frein loin de la capitale pour véritablement prendre en main le pouvoir un peu plus tard, vers sa quinzième année.

Commence alors l'un des plus long règne de l'histoire médiévale et de l'histoire de la Savoie, puisque Amédée VIII aura marqué non seulement l'histoire de son comté/duché, mais aussi l'histoire européenne, pendant la première moitié du XV^{ème} siècle, à la fois comme comte, duc, pape sous le nom de Félix V (élu le 5 novembre 1439) et enfin conseiller du duc Louis I^{er}.

Le second tome est donc entièrement consacré à la biographie d'Amédée VIII (soit plus de 300 pages). Avant de l'aborder de façon détaillée, rappelons-en le plan. Une première partie est consacrée à l'activité administrative et législative du duché et son

mécénat (100 pages), la question conciliaire occupe la deuxième partie : y sont présentés la politique de la Savoie dans le Grand Schisme, l'élection du duc sous le nom de Félix V au concile de Bâle en 1439, son abdication dix ans plus tard, en 1449 (150 pages). Manifestement, c'est la partie de la vie d'Amédée VIII qui intéresse le plus la souveraine. Enfin les deux dernières années de la vie du prince sont développées dans les cinquante dernières pages de l'ouvrage, longue conclusion, comme si la souveraine avait quelque peine à quitter son modèle. Amédée VIII fut alors à la fois administrateur du diocèse de Genève, légat pontifical et cardinal de Sabine, les deux dernières années de sa vie, et conseiller de son fils Louis I^{er} : il lui consacre en effet la fin de sa vie (1449 à 1451) en lui apportant des conseils avisés notamment en ce qui concerne la succession milanaise après la mort de Philippe-Marie Visconti en 1447, qui se solde par la défaite militaire du jeune duc à laquelle s'ajoutent des difficultés financières. De retour d'Italie, Amédée VIII peut déclarer l'ouverture de l'Année Sainte ou jubilé de 1450 à Genève. C'est au tout début de l'année suivante qu'il décède le 7 janvier 1451 à l'âge de 67 ans. Il avait rédigé son testament quelques années plus tôt, lors de son élévation à la papauté. Il fut inhumé à Ripaille, malgré ses dernières volontés, qui prévoyaient son inhumation dans la nef de Hautecombe. Il s'agissait-là de présenter un cadre, un contexte. Nous développerons dans une seconde partie, où alterneront commentaires rapides, lecture de passages de l'ouvrage de la Reine Marie José et extraits musicaux, le bilan et les principaux aspects du règne d'Amédée VIII.

Sur la méthode historique, les sources et la bibliographie, il est incontestable que la souveraine fait œuvre d'historienne avec un sens critique, même vis-à-vis de ses ancêtres, fort aigu.

Le travail de l'historien tient dans sa confrontation aux sources : la reine a pu travailler sur les principaux dépôts d'archives, et ils sont nombreux, du fait de leur dispersion après la Seconde Guerre mondiale, entraînée par une des clauses du Traité de Paris qui prévoit le reversement des sources locales des territoires français de la Maison de Savoie aux Archives départementales (Annecy, Chambéry, Nice). Elle s'est intéressée aux fonds plus anciens regroupés après le traité de Lyon en 1601 à Mâcon, Dijon et Paris, voire Grenoble ; elle a également travaillé sur les fonds conservés à l'étranger en Suisse, à Genève et Lausanne, mais aussi à Turin où elle a pratiqué aussi bien les archives de Cour que les archives camérales (autrement dit la chancellerie et les finances).

Les sources publiées ne sont pas négligées, qu'il s'agisse de sources d'archives, ou de chroniqueurs savoyards (Servion) ou bourguignons (Monstrelet).

La bibliographie, à l'orée des années 1950-1960, est à jour. Elle est alors à dominante italienne. Mais historiographiquement parlant, si l'on a publié de nombreux articles sur Amédée VIII, les biographies sont rares : citons les travaux de Francesco Gabotto, à cheval sur la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle, qui portent sur le règne de ce même prince, notamment sur la politique étrangère et l'organisation administrative, ainsi que ceux de Francesco Cognasso qui a publié une biographie de ce prince en italien en 1930.

Les deux volumes de la reine Marie José comportent des *indices* complets regroupant *index nominum* et *index locorum*. Les notes sont précises et font référence aux travaux cités dans la bibliographie et à des sources d'archives qui sont bien connues. Sa pratique historique de longue date relève d'une parfaite connaissance des lieux, et l'on sait combien l'itinérance des princes était un moyen de communication auprès des populations à tous les sens du terme, dans les temps médiévaux et plus tard encore. Elle a aussi une parfaite connaissance du personnel politique, qui entoure le prince à tous les échelons du pouvoir, proches conseillers (comme en témoigne dans l'annexe 1 ce dossier très complet et fort original, consacré à Jean Lageret et intitulé « capitaliste du XVe siècle et conseiller du duc »), membres de la cour (qui trouve son point d'équilibre précisément sous le règne du comte/duc), voire officiers locaux (châtelains, péagers, juges). Enfin ce qui ne gâte rien, elle a un don de conteur qui donne au livre une grande fluidité dans l'écriture et procure un réel plaisir de lecture. Ce sont autant de qualités qui font de la souveraine une historienne reconnue.

Je rappelle à nouveau que nous allons développer dans une seconde partie - où alterneront commentaires rapides, lecture de passages de l'ouvrage de la Reine Marie José et extraits musicaux, choisis avec tact par notre confrère Michel Dumont-Mollard -, les principaux aspects et le bilan du règne d'Amédée VIII. C'est d'ailleurs avec deux extraits musicaux de Guillaume Dufay, qui a officié à la cour de Savoie dans la première moitié du XVe siècle que nous ouvrons ces lectures, lues par Jean-Louis Darcel, et que j'introduirai brièvement. »

Interlude musical de Guillaume Dufay : Au chant de l'alouette

1. Portrait du prince : le mécène

A. Le portrait

Amédée VIII fait donc partie intégrante de ces suzerains féodaux et administratifs qui apparaissent au début du XVe siècle comme des protagonistes actifs sur l'échiquier

européen. Mais à quelques exceptions près, on ne possède que peu de portraits de princes aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, à l'instar de celui du roi de France Jean II le Bon, ou plus tard des ducs de Bourgogne. Cependant comme prince et mécène, Amédée VIII a été le dedicataire d'un grand nombre de manuscrits, comme la traduction du traité d'Albertano da Brescia, auteur du XIII^{ème} siècle, « du livre de parler et de taire » (ars loquandi et tacendi), dont le premier folio, enluminé par Jean Bapteur, connu aussi par la célèbre Apocalypse des ducs de Savoie, le représente, comme premier duc de Savoie et prince d'Empire, siégeant en majesté sur son trône. C'est à partir de cette miniature que la reine Marie José a pu décrire le prince, tel que l'extrait qui va être lu le présente. Ce traité peut être considéré comme un traité du bon gouvernement où les termes du titre représentent à eux seuls tout un programme politique en un temps où l'itinérance de la cour est un des rares moyens de communication, souvent limitée jusqu'alors aux sceaux et aux monnaies.

« Amédée a cinquante ans, lorsqu'il se décide à choisir une nouvelle vie. La maturité l'a embelli, ses cheveux et sa barbe ont blanchi.

Sans être grand, il est imposant et majestueux, plein de mélancolie, il exerce sur ses interlocuteurs une sorte de fascination. Sans être grand, il est imposant et majestueux, plein de mélancolie, il exerce sur ses interlocuteurs une sorte de fascination.

Son visage s'est épaissi, le front est vaste; le nez fort, la bouche charnue et bien dessinée révèle tout à la fois un sens critique aigu, une certaine amertume, mais aussi de la bienveillance. Ses gestes pondérés, sa parole mesurée, proviennent d'un contrôle permanent qu'il a de lui-même. Chez Amédée, la raison domine - raison lucide et froide.

Sa pensée guide toujours son action, et cet équilibre entre le dynamisme jailli des profondeurs de l'être, les forces se récupérant au fur et à mesure qu'elles se dépensent, et cette netteté du concept rationnel, sont l'une des originalités d'Amédée VIII.

Quarante ans d'incessante activité dénotent cette puissante vitalité et ce bel équilibre qui conditionnent une nature pleine de contrastes, Cependant, quelques faiblesses le rapprochent de nous : une certaine susceptibilité, tant soit peu cassante et hautaine, un penchant à la rancune, s'attaquant surtout aux fauteurs de désordre, car le désordre est ce qu'Amédée déteste le plus. Chez cet homme profondément religieux, ce n'est pas tant le mysticisme qui l'emporte que l'amour de l'ordre et de la paix. Il le transfère du domaine de la pensée sur le plan des faits.

Amédée VIII est rarement un utopiste, il n'est pas non plus un artiste, bien qu'il ait le goût des belles choses, celles de l'esprit surtout, comme les Valois à qui il est apparenté. On trouve chez lui la magnificence de ces derniers jointe à l'esprit juridique et réaliste des Savoyards. C'est un souverain doué d'un utilitarisme supérieur, qui se manifeste jusque dans ses renoncements. Ceux-ci ne furent que de l'opportunisme, puisqu'ils devaient amener le retour à l'ordre et à la paix entre les hommes.

Au moment où le duc contemplant la perspective de se retirer du monde, il était à l'apogée de sa gloire. Il pouvait recueillir le fruit de quarante années d'un labeur incessant. Ses États, dotés d'une sage législation et d'une heureuse administration, étaient agrandis et prospères. Sa sagesse et son équité étaient reconnues dans toute la chrétienté, et son personnage jouissait d'une estime qui deviendra légendaire. »

[Marie José, *La Maison de Savoie. Amédée VIII le Duc qui devint Pape*, p. 103-105]

B. Le mécène

Ainsi par le mécénat, tout prince pouvait faire admirer son goût : la cour est alors un pôle culturel, social et politique, au sens de gouvernement, des terres savoyardes. Elle devient le lieu de la représentation et de la symbolique du pouvoir. Le château de Chambéry, acquis par Amédée V en 1295, n'a cessé de se transformer. C'est du règne d'Amédée VIII que datent ces transformations essentielles. De l'administration en passant par la nouvelle chapelle, c'est ainsi que les textes la nomment autour des années 1408-1410, en passant par le « maisonnement neuf », qui correspond à l'habitat privé, et la tour demi-lune, son règne peut être considéré comme une étape importante de l'histoire de la construction du château

Il est bon aussi de rappeler à grands traits la généalogie d'Amédée VIII : ce sont des princesses de la famille des Valois, qui règnent alors sur le royaume de France et composent la pairie princière qui ont été associées aux princes de la Maison de Savoie dans la seconde moitié du XIVe siècle. L'on sait que ces princes Valois étaient de grands mécènes, en particulier Jean de Berry, son oncle, frère de sa mère Bonne. Le hasard des dates fait qu'en cette année de célébration de l'élévation au duché de Savoie, Jean de Berry, grand mécène et sûrement modèle d'Amédée VIII, devait décéder en cette même année 1416. Les choix musicaux qui ont été faits pour accompagner cette évocation mettent en valeur la variété et la munificence de la musique du temps, avec les tenants de la polyphonie médiévale, qui ont séjourné parfois fort longtemps à la cour des princes de Savoie dans la première moitié du XVe siècle, comme Pierre Fontaine, Gilles Binchois, Guillaume Dufay et Antoine Brumel, sans oublier Guillaume Machaut, dont vous aurez le plaisir d'écouter quelques extraits ponctuant cet hommage.

« Le château de Chambéry

Voyons d'abord le château et la Sainte Chapelle de Chambéry. De 1394 à 1395, la Régence de Bonne de Bourbon procède à la construction d'un bâtiment destiné à abriter la Chambre des Comptes. Apparition d'une fenêtre ogivale pour éclairer les lieux. De 1400 à 1408, on améliore constamment les logis, et l'on construit une nouvelle cuisine. Entre ces deux dates, une tour ronde de trois étages vient encore s'ajouter aux anciennes, œuvre du maçon François Matelli, engagé par Boniface de Challant, maréchal de Savoie et châtelain de Chambéry.

En même temps, on améliore un peu partout fenêtres, latrines et conduites d'eau. De toutes ces transformations il ne nous reste guère que des témoignages écrits, les bâtiments eux-mêmes ayant subi, au cours des siècles, trop de transformations.

Tout château possédait sa chapelle; Chambéry en avait probablement deux, mais cela n'empêcha pas Amédée VIII de décider la construction d'une troisième, de style flamboyant, que l'on admire aujourd'hui encore, et qui est à peu près intacte, à l'exception de la façade, morceau de décor du XVII^e siècle. Dressée très haut au-dessus de la ville, posée sur la puissante muraille qui lui sert de fondement, la Sainte-Chapelle de Chambéry lance vers le ciel ses verrières flamboyantes. »

[*Ibid.*, p. 66-67]

Interlude musical : Pierre Fontaine : *Pour vous tenir.*

2. Amédée VIII législateur : la Savoie au XV^e siècle

L'élévation au duché se justifie par la « dilatacio regni », où, dans une tradition carolingienne, l'unité territoriale était synonyme d'élévation politique, en tout cas la précédait.

Au dire du chroniqueur bourguignon Olivier de la Marche, Amédée VIII avait « si sagement gouverné son pays qu'il estoit le plus riche et le plus plantureux de tous ses voisins ». Le prestige de la cour savoyarde au milieu du XV^e siècle est tel que le thuriféraire des princes de Bourgogne place le nouveau duc de Savoie au même rang que son seigneur Philippe le Beau. Le règne d'Amédée VIII est l'aboutissement d'une politique cohérente grâce aux alliances internationales, à la multiplication des territoires soumis à l'autorité du prince et à une organisation stricte des structures administratives.

Amédée VIII, se fondant sur une longue tradition administrative et judiciaire qui commence sous Pierre II et se poursuit sous ses successeurs, fait rédiger en deux temps, au début de son jeune règne les *Antiqua Sabaudiae* (1402-4), et à son apogée en 1430 les *Statuta Sabaudiae*. Si les articles concernant la justice sont nombreux en termes notamment de contrôle de police, le prince ne s'intéresse pas moins aux aspects économiques et sociaux, en particulier pour préserver l'équilibre des salaires et des prix, après une période marquée par une forte hausse de ses derniers aux lendemains de la Peste noire, mais aussi aux différentes communautés de ses États, qu'il s'agisse des communautés rurales, notamment celles des différents massifs montagneux, jalouses de leur autonomie, ou des centres urbains, plus rares, mais non moins actifs.

« Les « communes rurales ».

Dans certaines hautes vallées au Nord et au Sud des Alpes, voire en Valais, des « communes rurales » s'étaient organisées pour défendre les intérêts communs à plusieurs familles ou à plusieurs villages. Elles se proposaient d'exploiter, en vertu des contrats d'albergement, les alpages, les forêts et les eaux, y compris les chalets, les bâtiments et les instruments de travail respectifs, elles assuraient la pâture du bétail, l'engrangement du foin, la conservation du lait, la fabrication du fromage et la récolte du bois. Parfois, la commune réglementait l'irrigation et jusqu'à l'exploitation des fours et des moulins. Son administration, indépendante du seigneur et du duc, était dévolue à un ou plusieurs syndics. Les décisions collectives étaient prises par des assemblées générales.

Les communes rurales bénéficiaient de franchises dans le domaine du droit civil, de la procédure et du commerce.

L'industrie et le commerce dans les villes.

Les centres urbains avaient reçu des comtes de Savoie, aux XIII^e et XIV^e siècles, une large autonomie et des franchises qui faisaient de leurs habitants des hommes libres. Au XV^e siècle, les franchises octroyées antérieurement étaient confirmées, moyennant une participation importante des bénéficiaires. Elles portaient principalement sur la liberté de tester, le droit de bourgeoisie, l'organisation municipale, les foires et les marchés, les garanties judiciaires et la protection des habitants contre les abus de pouvoir des officiers ducaux.

Les villes avaient conservé un caractère rural, et ne participaient pas au commerce international, sauf Chieri et Saluces, qui fournissaient des tissus à l'exportation. En général, les producteurs ne fabriquaient que des objets usuels destinés à la population urbaine et campagnarde avoisinante. Le gros de la population était composé d'artisans, dont le nombre et la spécialisation variaient suivant l'importance de la ville : boulangers, bouchers, tailleurs, forgerons, armuriers, menuisiers, potiers, etc. La fabrication d'armes était très répandue dans les États de Savoie.

Les corporations de métiers (les « Universités ») au Piémont, et les autorités municipales en Savoie assuraient la protection de l'artisan et de ses clients. Le pain était soumis à l'impôt. La vente de la viande pouvait être un monopole. On inspectait régulièrement les ateliers et les boutiques pour contrôler la bonne qualité des produits employés et pour éviter ou supprimer les abus.

Le désir de promouvoir une organisation méticuleuse de ses États poussa Amédée VIII à intervenir dans la vie économique et sociale de ses sujets. Les Statuts comprennent une réglementation générale de ces activités [...]

L'œuvre législative d'Amédée VIII

L'œuvre législative d'Amédée VIII consiste en la promulgation des Statuts de 1403, 1423, 1430 [...]

La cérémonie de la promulgation des Statuts de 1430.

Le 17 juin 1430, toutes voiles dehors, Amédée promulgue ses nouveaux Statuts devant une grande assemblée, composée des éléments les plus représentatifs de ses États, et réunie au château de Chambéry. Le duc lui-même, en un long préambule, expose l'origine divine de l'idée de justice, en admettant cependant que les lois des hommes pussent subir parfois des influences malheureuses, vu l'instabilité de la nature humaine, d'où la nécessité de remanier souvent les lois, en souhaitant qu'elles approchent le plus possible de la perfection, afin que les peuples se sentent protégés par la justice du prince.

Le chancelier Jean de Beaufort donna ensuite lecture du texte, rédigé en latin, des cinq livres qui composaient les nouveaux Statuts.

Coups de trompettes et claquements de bannières devaient contribuer à perpétuer un tel événement dans les mémoires. »

[Ibid., p. 15-20]

Interlude musical. Gilles Binchois : *Je ne vis onques la pareille.*

3. Causes de sa retraite : le prince-philosophe

Le goût pour le beau, mais aussi l'importance donnée à la culture écrite, sont intimement liés dans les manuscrits qui constituent les débuts de bibliothèques princières ou royales, et où les traductions en langue vernaculaire, ici le franco-provençal, y sont de plus en plus nombreuses. Amédée VIII comme les souverains de son temps apprécie les romans de chevalerie, mais aussi les textes religieux et plus politiques qui l'aident dans le gouvernement de ses États. Au cours d'un très long règne, il eut à prendre des décisions difficiles, mais sa connaissance des hommes, et surtout ceux de son lignage, lui a permis lors de l'adoubement de ses deux fils, Louis et Philippe, de mettre en scène son retrait, sans abandonner complètement son pouvoir, dans la mesure où Louis ne recevait le titre que de lieutenant général du duché de Savoie. C'est dans le cadre enchanteur des bords du Léman, à Ripaille qu'il se retire en 1434 avec six de ses chers compagnons, après y avoir fondé l'ordre des Augustins.

« Ce qui laisse planer un doute sur la sincérité de la vocation du duc ermite, fut effectivement son extraordinaire accession à la papauté, et il est certain que s'il était mort dans l'exercice de ses fonctions de doyen de l'Ordre de Saint-Maurice, personne n'eût eu ces doutes.

Pourtant, son attitude demi-monacale pouvait s'expliquer par le désir de s'immiscer davantage dans les choses de l'Église, et de reprendre son rôle de médiateur dans le conflit qui opposait le pape et le concile.

On trouve une autre explication dans sa formation littéraire et intellectuelle. Les romans de chevalerie jetaient au XV^e siècle un dernier éclat, D'innombrables vers célébraient un monde fantastique, les héros de la Table Ronde, les princes philosophes, puissants encore, mais dont l'existence simple avait quelque chose de magique à une époque où les prophéties de Merlin, « l'ami à la Dame du Lac », couraient le monde. Toute cette littérature, dont la bibliothèque d'Amédée était abondamment pourvue, pouvait avoir son poids sur son étrange décision, et l'Apocalypse de saint Jean, dont Amédée VIII avait fait faire un magnifique manuscrit, n'aurait-elle pas eu aussi quelque influence sur l'architecture de son nouvel ermitage : les sept églises d'Asie ?

Nous savons également que l'œuvre d'Aristote figurait parmi ses livres de chevet, ainsi que Le Gouvernement de saint Thomas d'Aquin, et combien toute sa vie fut imprégnée des principes moraux du grand dominicain, « le docteur angélique ».

Le bonheur et la félicité de l'homme, fondés sur la pratique des plus hautes vertus, et la contemplation, étaient le corollaire de la présence d'un beau paysage, capable de favoriser ces heureuses dispositions, car, au dire d'Aristote, la vie sans agrément n'est plus une vie, et il fallait que le lieu de séjour s'étendit, selon saint Thomas, sur une plaine spacieuse, ornée d'arbres, rendue pittoresque par la proximité des montagnes, et arrosée de cours d'eau. Nul endroit mieux que Ripaille n'aurait pu répondre à cette description : les rives du Léman, les montagnes, les grands bois, le prieuré, enfin, qu'Amédée avait fondé vingt-quatre ans auparavant pour sanctifier le lieu où son père était mort tragiquement. Ce couvent des chanoines de Saint-Augustin, placé sous le double vocable de saint Maurice et de Notre-Dame, était tout imprégné d'un esprit de recueillement et animé par le travail et la prière. Des messes de requiem et des cierges brûlant jour et nuit entretenaient avec ferveur la mémoire du comte défunt. Il est naturel que cette ambiance recueillie et pieuse ait incité Amédée vieillissant à venir s'établir à proximité du monastère. Comme il n'y avait pas de place pour lui et ses chevaliers dans cet édifice religieux, il fit construire un château vis-à-vis du prieuré, et il alla y vivre cinq années selon les règles de l'ordre de chevalerie qu'il avait fondé et dont nous reparlerons. »

[*Ibid.*, p. 108-110]

« Amédée, installé à Ripaille depuis le 8 octobre 1434, est devenu doyen d'un ordre de chevalerie, une fois retiré dans la paix, s'empresse de passer les rênes du gouvernement à son fils Louis, en le nommant lieutenant général pour ses États.

Le 7 novembre 1434, une grande cérémonie eut lieu sur le parvis de Ripaille. Les plus hautes personnalités y assistaient : les évêques de Genève, Lausanne, Maurienne et Tarentaise, Jean de Beaufort, chancelier de Savoie, Humbert le Bâtard, le maréchal Manfred de Saluces, toute la noblesse savoyarde, des princes, des prélats étrangers, ainsi que hérauts, mimes, trompettes portant pavillon rouge et blanc, aux armes de Savoie. Tout ce déploiement annonçait un événement extraordinaire; Amédée armait chevaliers ses deux fils, les ceignant de la ceinture symbolique et leur remettant le collier de l'ordre fondé par le Comte Vert.

Le duc saisit cette occasion solennelle pour annoncer sa retraite, effective depuis plusieurs semaines, expliquant que, dorénavant, il voulait s'adonner à la méditation et à la prière, pour vivre conformément à sa devise : « *servire Deo regnare est.* ». Dans ce but, et après avoir consulté les trois états, il nomma son fils Louis lieutenant général de son duché, avec le titre de prince de Piémont, tandis que son second fils, Philippe, recevait celui de comte de Genève.

Pour confirmer publiquement ces nouvelles dispositions, Amédée, sur la placée, devant le château, investit ses deux fils de leurs nouveaux titres, suivant les rites féodaux, par la traditionnelle cérémonie de l'épée.

Pour Amédée commençait enfin la nouvelle vie, si ardemment désirée. En réalité, il renonçait à l'apparat et à l'ennui du pouvoir, se réservant l'âpre jouissance de garder dans ses mains les leviers qui font mouvoir les hommes. »

[*Ibid.* p. 124-125]

Interlude musical de Guillaume Dufay : *Quel fronte signorille in paradiso.*

4. Le duc-pape : bullaire et l'abdication d'avril 1449

Le contexte international de l'élévation ducale est encore marqué par le scandale du temps, le Grand schisme d'Occident, qui dure depuis 1378. Né en 1383, Amédée VIII aura baigné pendant toute sa jeunesse et même jusqu'à sa majorité dans ce contexte.

Longtemps absent dans l'histoire du Grand Schisme, l'Empire revient au centre du jeu, à partir du règne de Sigismond, qui est à l'origine de l'érection du duché en 1416. Cet empereur est à l'origine du Concile de Constance, qui commence ses travaux en 1414 et affirme la supériorité du concile sur le pape. Martin V, élu en 1417, dénoue cette crise. Mais après sa mort, la Chrétienté se divise à nouveau : le concile de Bâle élit Félix V, celui de Florence continuant à reconnaître Eugène IV et Nicolas V. Amédée VIII sous le nom de pontife Félix V abdique le 7 avril 1449 au concile de Lausanne permettant ainsi à la Chrétienté de retrouver son unité. Son activité inlassable est

conservée dans un document essentiel, le bullaire, conservé aux Archives de Cour de Turin.

« *Le duc-pape*

Il est indéniable, cependant, qu'Amédée, tout en étant pape, ne peut oublier qu'il est duc de Savoie, Très conscient du besoin de ses administrés, Félix n'est jamais aussi grand dans le Bullaire que lorsqu'il traite de la chose publique. Il profite largement des droits qui lui ont été conférés en même temps que la tiare pontificale, pour pallier de multiples carences et pourvoir au bien général.

Ainsi, par la bulle du 9 août 1440, il s'empresse de réaliser un rêve de jeunesse, et donne 4.000 ducats de la Chambre pontificale afin de construire, près de Poncin, un pont à l'endroit où la Juss est très rapide. Depuis son enfance, Amédée avait vu de ses propres yeux les inondations qui provoquaient des accidents mortels, et déjà alors il avait recommandé d'y remédier. Il promet trois années d'indulgences à tout chrétien qui aidera à la réparation d'un pont en dehors de Versoix, « pour nos chers fils qui habitent cette petite ville forte et qui ne peuvent plus passer la rivière ni à pied ni à cheval, ainsi que pour les marchands qui se rendent au marché de Genève ». Il veille en outre à ce que ses sujets puissent accomplir tous leurs devoirs religieux, en multipliant les chapelles, afin d'éviter en hiver, aux vieillards et aux femmes enceintes, les dangers des chemins inondés, recouverts de neige ou balayés par la tempête. Il crée et entretient aussi de nombreux hôpitaux.

Tant de menues préoccupations matérielles qui le portent à se soucier même des intempéries et de l'établissement de routes et de ponts, ou à prendre des mesures en vue de la reconstruction d'Annecy, en partie détruite par le feu, ainsi que de la restauration de nombreuses églises, ne le détournent pas de la mission proprement religieuse, et, en 1440, il accorde des indulgences à tous ceux qui prieront Dieu pour que la paix soit rétablie entre les rois, les princes et les peuples, et sans s'oublier lui-même, il demande aux fidèles des prières pour le pape afin qu'il soit préservé du mal qui l'entoure.

Enfin, à côté de mesures purement administratives, de liquidations de procès compliqués, nés de différends entre certains monastères et les gens qui en dépendent, se trouvent des mesures individuelles, au caractère parfois insolite, révélant le souci de Félix V de protéger les humbles. [...]

Sa sollicitude s'adresse aussi aux Juifs; une bulle de 1444 excommunie tout habitant du duché de Savoie qui commettrait des excès en faits ou en paroles contre les Juifs qui y résident. Ces derniers s'étaient plaints de ce que plusieurs prédicateurs avaient insinué, dans leurs sermons, qu'il était permis de les tuer ou de les dépouiller. Il confirme aussi une bulle de Martin V, relative à la protection des biens des Israélites. Parfois même, il tente de modérer l'ardeur des inquisiteurs attachés à la perte des hérétiques. »

[Ibid., p. 192-194]

« *Abdication de Félix V*

Dans la deuxième session de Lausanne, réunie au couvent de Saint-François ou dans la cathédrale, Félix signa, le 7 avril 1449, son acte d'abdication. Il renonça à la date, librement, devant le Saint Concile, qui, légitimement rassemblé dans le Saint-Esprit, représentait l'Église universelle. S'exprimant en paroles simples, il déclara avoir accepté la papauté sur les instances du Concile de Bâle, pour venir en aide à l'Église, assurant qu'il avait tout fait pour ramener l'union dans l'Église. Il préférait ainsi, par sa cession et sa renonciation, unir les fidèles divisés, plutôt que de prolonger le schisme en demeurant sur le siège de saint Pierre. »

[Ibid., p. 241-242]

Interlude musical d'Antoine Brumel : *Christe eleison*.

5. L'infatigable sexagénaire : son bilan

Le règne d'Amédée VIII est un des plus long règnes de la période médiévale : s'il n'a régné directement que 43 ans, il n'en demeure pas moins qu'il a gardé sur son duché une forme de domination sinon jusqu'à la fin de sa vie, du moins jusqu'à son élévation pontificale, Louis n'ayant que le titre de lieutenant général du duché.

Une politique territoriale active et efficace - englobant un espace s'étendant de part et d'autre des Alpes, des portes de Mâcon à Verceil et Ivrea, d'ouest en est, et des rives du lac de Neuchâtel à celles de la Méditerranée, du nord au sud, dont il a refait l'unité -, une gestion lui permettant de se doter de moyens financiers importants, un rôle d'arbitre sur le plan international, aussi bien pour des affaires temporelles que spirituelles, rendent compte de ce point d'orgue du règne que constitue l'élévation en duché du comté de Savoie. Il sut se retirer dès 1434 du jeu politique comme un quasi ermite en compagnie de six compagnons choisis, retrait qui précède dix ans d'un pontificat actif.

« On demeure confondu devant l'infatigable activité de cet homme, qui avait passé la soixantaine, et qui trouva en lui-même, après bien des tribulations, encore assez d'énergie pour veiller à l'exécution, en une vingtaine de mois, de plus de six cent soixante actes de toute nature sans cesser pour autant de se déplacer par les routes les plus incertaines, ne se souciant guère de la saison. En effet, après être resté quelque temps à Lausanne, lieu de sa retraite et de son abdication, il partit le 21 juin 1449 Pour Évian, d'où il gagna bientôt Ripaille. A la fin de juillet, il repassa à nouveau par Évian et Lausanne, pour se rendre à Genève, au couvent des dominicains, à Plainpalais, hors des murs ; jusqu'au 9 août, il séjourna à Genève, puis il descendit ensuite en Piémont pour décider son fils à faire la paix avec Sforza. »

[Ibid.,p. 261-262]

« Ce qu'il fut

Destinée extraordinaire, prisme aux multiples faces, Amédée incarne tous les personnages avec un sens égal de l'autorité, de la sagesse et de la prudence : qu'il soit pape

et rédige des bulles, ou duc promulguant ses édits, ou évêque de Genève accordant des franchises, un même esprit l'anime.

Ses actes révèlent toujours sa profonde humanité, le projettent au-delà de son temps, le rapprochent étonnamment de nous; parmi les princes de son époque, il se distingue par un modernisme qui se manifeste surtout par une conception nouvelle de l'État monarchique. Ses préoccupations sociales lui donnent aussi une place originale parmi les réformateurs du siècle. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer ses lois somptuaires et les législations d'alors, celles des ducs de Bourgogne par exemple. Pour le voir dans sa vraie lumière historique, il faut situer Amédée VIII à la suite d'un Pierre II, d'un Amédée V et d'un Amédée VI, dont toute l'œuvre tendit, à une centralisation territoriale. Celui qui devint Félix V consolide cette œuvre et la parachève. Son ermitage et sa papauté l'auréolent cependant d'une grandeur religieuse assez inattendue chez un prince laïque. Cela crée un mythe, or le mythe se rattache toujours au langage universel qui ne périt point. Toutefois, la piété et la circonspection de l'homme d'Église n'entravèrent jamais chez ce prince l'indépendance, même à l'égard de Rome.

Aussi est-ce avant tout le grand politique qu'il convient d'admirer en lui.

Mais, avant l'homme d'État et le politique, il y a l'homme, sa nature profonde, les traits innés de son caractère. Dans sa vie privée comme dans sa vie publique, Amédée garde un constant équilibre. Il dirige bien tous ses actes; son existence semble réellement suivre le cours qu'il lui imprime, éclairé par un idéal moral et religieux. Le souci d'y rester fidèle se traduit particulièrement dans toute son attitude comme évêque de Genève.

Pourtant ses aspirations et pensées intimes demeurent secrètes. Une part mystérieuse de sa nature nous échappe, mais cela ajoute à son charme. Et n'est-ce pas la raison pour laquelle ses admirateurs comme ses détracteurs s'acharnent à élucider l'énigme de sa vraie nature ?

Nous avons longuement évoqué son activité politique. Elle ne doit pas, cependant, repousser dans l'ombre la juste idée qu'il avait de sa grandeur. Et pourtant il ne se laissait pas entraîner au-delà du raisonnable, même dans le rêve méditerranéen qu'il est loin d'être le seul à avoir caressé.

Certes, il peut paraître personnel et égoïste lorsqu'il défend son pouvoir, mais son autorité est toujours lucide, équitable et pondérée.

On peut dire aussi que chaque fois que sa politique pacifique se heurte aux intérêts de son Duché, le désir de maintenir intact et même agrandi le territoire de ses aïeux, domine chez lui toutes les préoccupations idéales.

Cela expliquerait les apparentes contradictions que nous avons remarquées tout au long de son règne, et qui devaient moins frapper ses contemporains puisque Piccolomini le traite de « Nouveau Salomon », reconnaissant chez lui, pour principal souci, outre les intérêts supérieurs de la Savoie, de voir celle-ci servir la cause de la paix en Europe, et contribuer à l'équilibre entre les États, placée comme elle l'est au carrefour de tant de routes. »

[Ibid., p. 301-303]

Interlude musical de Guillaume Dufay : Franc cuer gentil.

6. La fin de sa vie : le(s) testament(s) d'Amédée VIII

Il n'existe dans les fonds d'archives qu'un seul testament d'Amédée VIII conservé aux Archives de Cour de Turin. Un premier semble avoir été rédigé en 1432, mais il n'a pas été conservé. Le document définitif date du 6 décembre 1439, entre son élection et son élévation à la papauté, mais Amédée VIII ne s'y présente qu'en sa qualité de duc.

Long document, sous forme d'un testament nuncupatif, il contient 120 dispositions testamentaires selon l'organisation du testament médiéval, dont la majeure partie est consacrée à la sépulture, et aux legs pieux (3-25 et 26-79). Les dispositions 80 à 116 déterminent l'institution de l'héritier et le jeu des substitutions, ainsi que l'éventuelle constitution d'apanages. Les quatre dernières dispositions comprennent la nomination des exécuteurs testamentaires et les clauses finales (témoins). Les exécuteurs testamentaires sont des ecclésiastiques. Seuls quatre laïcs, chevaliers de l'ordre de Saint-Maurice, apparaissent comme témoins.

Les funérailles : deux sépultures sont prévues. Le corps doit être déposé à Hautecombe dans la Chapelle des Princes, nécropole dynastique fondée par Aymon de Savoie ; le cœur à Ripaille qui est réinvesti par le duc à partir de 1434 pour le duc. Les dispositions portent essentiellement sur la liturgie.

Le testament met en exergue la munificence de la cérémonie liée au luminaire (plus de 800 torches et 2400 livres de cire, 4 gros cierges de cent kilos chacun), à l'importance du clergé, aux aumônes, et au banquet funéraire. Ces torches et cierges devaient être distribués à 200 pauvres répartis dans les nombreuses paroisses du duché. Plus de 3000 clercs venus de toutes les paroisses du duché devaient être présents à cette cérémonie, tout comme la présence de 100 pauvres en habit blanc était aussi prévue.

Qu'advint-il réellement de l'exécution du testament d'Amédée VIII ? Les exécuteurs testamentaires sont trois religieux : l'archevêque de Tarentaise et les évêques de Genève et de Lausanne.

Mais les comptes du Trésorier Général de Savoie qui concernent la sépulture d'Amédée VIII sont loin de rendre compte de cette munificence douze ans après la rédaction du testament. L'on sait que le prince est mort à Genève le 7 janvier 1451, mais qu'il a été enseveli à Ripaille dans un cercueil de plomb, transporté le 8 et que les différentes dispositions en matière de legs pieux sont loin d'avoir été réalisées : 5 % seulement de ce qui avait été prévu de distribuer dans le testament de 1439 l'aurait été.

« Quant à mon corps, à l'exception du cœur, par son testament, ce même duc désire et ordonne qu'il soit déféré et conduit honorablement au monastère de Hautecombe de l'ordre des Cisterciens dans la chapelle qui se trouve dans l'église anciennement fondée en souvenir de mes prédécesseurs, à savoir dans le sépulcre de mes parents dans lequel il reposera ; que ce corps soit inhumé, que de nombreuses

messes soient célébrées, accompagnées d'aumônes et de prières ; où que soit le testateur, que son corps soit enseveli dans ce lieu. »

[Archives d'Etat de Turin , Corte, Real Casa, Testamenti, mazzo III, n° 10, transcription de B. Andenmatten et A. Paravicini Bagliani, « Le testament d'Amédée VIII », dans Amédée VIII – Félix V, premier duc de Savoie et pape (1383-1451), Lausanne, 1992, p. 471-472 (Fondation Humbert II et Marie José de Savoie – Bibliothèque historique vaudoise, n° 103).

Final musical de Guillaume Dufay: *Ce jour de l'an voudray joye mener* et François Couperin : *La Pateline et Baricades mystérieuses*.